



Les psychologues ont besoin d'autre chose que d'une mise au pas !



Psychologues de pôle emploi, le 10 juin, rejoignons le mouvement de grève national, intersyndical et interprofessionnel pour défendre notre métier contre la proposition arbitraire et très orientée de création d'un ordre des psychologues !

Les organisations de psychologues ont découvert début avril une proposition de loi déposée par des députés « LR » portant sur la demande de création d'un ordre professionnel pour les psychologues.

La FSU s'oppose à cette proposition de loi et en demande le retrait. Le SNU pôle emploi FSU s'associe bien évidemment à cette demande !

En effet, proposition de loi vise avant tout à **contrôler les pratiques des psychologues**, par la mise en place d'une **organisation pyramidale et anti démocratique** qui serait l'interlocuteur unique des pouvoirs publics et autoriserait ou non leur exercice professionnel alors que la loi du 25 juillet 1985 encadre déjà l'exercice de cette profession dont le titre est protégé. La liste ADELI est déjà un garant de la vérification des diplômes requis.

L'ordre aurait également des **pouvoirs de sanction pour non-respect d'une « charte de bonne conduite » et de principes de moralité qui n'ont pas grand-chose à voir avec la déontologie.**

Le souci du public, derrière lequel se cachent les promoteurs de cette proposition de loi est une préoccupation constante de chaque psychologue. C'est pourquoi dès 1961, un code de déontologie a été créé. Il est actualisé régulièrement et collectivement. La dernière version du code sera d'ailleurs [présentée le 5 juin 2021](#) par une vingtaine d'organisations (associations et organisations syndicales) qui travaillent ensemble au sein du [CERéDéPSY](#) pour réaffirmer l'existence d'un code de déontologie commun à tous les psychologues et l'inscrire dans les textes réglementaires.

Cette offensive est la suite du rapport de l'IGAS qui vise à **supprimer, pour les psychologues, la liberté de choix des méthodes et des référents théoriques au profit d'une conception unique basée sur des protocoles d'intervention et des « bonnes pratiques professionnelles » définies par la HAS et se limitant aux courants comportementalistes et neuro-scientistes. Il s'agit là d'une attaque sans précédent de la clinique, de la relation et de la complexité du sujet.**

Elle profite de la crise sanitaire et de la montée des troubles psychiques observés dans la population pour restreindre l'intervention des psychologues à la santé mentale, oubliant que les champs d'exercice sont variés (Justice, travail, Education, action sociale...) et que les missions sont plus larges que le diagnostic et l'intervention protocolisée auxquels on voudrait les limiter.

La FSU appelle tous les psychologues à s'opposer à toute forme d'ordre professionnel qui aboutirait à nier la diversité et la richesse de leurs pratiques en lien avec l'histoire de la discipline et de ses fondements théoriques.

Le SNU pôle emploi FSU appelle tous les psychologues de pôle emploi à se mobiliser le 10 juin contre ce projet de loi, pour une reconnaissance à part entière de cette profession et pour la création de nombreux postes dans des services publics, permettant à chaque psychologue de déployer toutes ses missions, de prévention, de soutien psychologique, et d'aide au développement, dans le respect de la dimension psychique de la personne.

Psychologues de pôle emploi, le 10 juin, toutes et tous en grève contre ce projet de loi !

Voir le communiqué du [CERéDéPSY](#)